



**À Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 – Paris**

*Copie à
Mme Josette THEOPHILE (DGRH)*

N/R : CC/NA 32 09/10

Paris, le 7 juin 2010

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-UNSA dépose, pour les personnels du premier degré, une alerte sociale pour la journée du 24 juin 2010, dans le cadre de l'appel interprofessionnel et Fonction Publique pour cette journée d'action.

Elle est motivée par notre refus :

- *de la remise en cause de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite (50 et 55 ans pour les services actifs, 60 ans pour les services sédentaires),*
- *de la remise en cause du mode de calcul actuel de la pension, basé sur les 6 derniers mois de traitement indiciaire.*
- *des perspectives de suppressions d'emplois découvertes au travers du schéma d'emplois 2010-2013, avec notamment :*
 - *Le relèvement de seuils d'ouverture et de fermeture de classes, la recherche systématique de fusion d'écoles,*
 - *La réduction des moyens de remplacement dans le 1er degré avec le recours à des vacataires, la remise en cause de la formation continue sur le temps de service,*
 - *La baisse du taux de la scolarisation des enfants de deux ans,*
 - *La sédentarisation des enseignants « hors la classe » avec une nouvelle fois la remise en cause de la mission des RASED, la perspective de la suppression des psychologues scolaires, la diminution des postes de conseillers pédagogiques,*
 - *Le paiement des frais de déplacement et indemnités,*
 - *La remise en cause du droit syndical...*

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-UNSA pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Christian CHEVALIER
Secrétaire général**